



Section 0. Avis d'Appel d'offres Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, exercice 2023, des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de Confection et d'implantation, des panneaux d'identification des domaines agricoles de l'Etat en Guinée.

Les Travaux seront exécutés dans tous les trois cent quatre-vingt (380) domaines agricoles de l'Etat en quatre (04) lots, dans un délai de quatre (04) mois.

Lot1 : la région de la Base Guinée ;

Lot2 : la région de la Moyenne Guinée ;

Lot3 : la région de la Haute Guinée ;

Lot4 : la région de la Guinée Forestière.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour Confection et implantation, des panneaux d'identification des domaines agricoles de l'Etat en Guinée.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale du Foncier Rural et Patrimoine à l'adresse : tél : 622 24 55 36, email fkeita@magel.gov.gn et de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) : 622 67 27 21 ou à l'adresse: E-mail kstraore@magel.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualifications sont : (**Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées**).

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant **de cinq million de Francs Guinéens (5 000 000) GNF**. Le montant est réparti comme suit :

- A. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- B. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG et
- C. 20 % au compte de l'autorité contractante par un versement au compte du numéro « Orange Money » 611412317.

Les dossiers de soumissions doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse <https://magel.gov.gn>.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres physiques sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Personne Responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le **02/03/2023 à 10h 30 mn**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum - Almamy dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, numéro de téléphone **622672721**, le **02/03/2023 à 11h**.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'**Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cinquante million de francs guinéens (50 000 000 GNF)** par lot. Cette garantie demeurera valide pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.




Mamoudou Nagnalen BARRY